



Lycée professionnel
des métiers Sully

L'équipe EPS
2014-2015

T 02 37 53 57 77
F 02 37 52 31 60
ce.0281021h

8 rue des Viennes
BP 129

28404 Nogent-le-Rotrou Cedex

Division : **T. ELEEC**
Examen : Baccalauréat Professionnel
Session : juin 2015

Objet : CONVOCATION CCF

Dans le cadre des contrôles en cours de formation, il est prévu une évaluation comptant pour l'examen du Baccalauréat Professionnel dans plusieurs Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA). Le CCF vient ponctuer au cours de l'année d'examen, chaque période de formation. Une note explicative détaillée sur le CCF en EPS au Baccalauréat Professionnel vous sera transmise ultérieurement. La note finale pour le contrôle continu est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation des 3 APSA retenues par l'équipe d'EPS. Cette note ne correspondra pas nécessairement à la moyenne des notes obtenues au cours de l'année scolaire par l'élève dans le cadre de l'enseignement d'EPS.

La note EPS du Baccalauréat Professionnel résulte des évaluations effectuées dans trois activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant de trois compétences propres à l'EPS et retenues par l'équipe EPS, à savoir pour la classe de T ELEEC :

- La musculation
- Le badminton ou le volley-ball (prise en compte de la meilleure note)
- L'athlétisme

Les élèves sont évalués selon les barèmes nationaux par le professeur du groupe de classe.

Les modalités de l'évaluation, les référentiels et l'organisation de l'épreuve sont à la disposition des élèves et des parents auprès des enseignants d'EPS.

Pour les activités physiques d'extérieur soumises aux incertitudes météorologiques, 2 dates peuvent être proposées.

Toute inaptitude devra être motivée par un certificat médical ou une convocation officielle (JA ou permis) selon l'arrêté du 15 juillet 2009. Le rattrapage est de droit **uniquement** pour les absences justifiées.

Attention : Toute absence non justifiée du candidat à l'une des épreuves entraîne l'attribution de la note 0 pour l'épreuve correspondante sans possibilité de rattrapage.

Si des dates étaient amenées à être modifiées en cours d'année scolaire, une autre convocation serait alors transmise aux candidats afin de les en tenir informés.

- L'épreuve de **VOLLEY BALL** aura lieu **le MARDI 02 DECEMBRE 2014** de 15H55 à 17H45 à la salle du complexe sportif Robert Huwart de Nogent le Rotrou.
- L'épreuve de **BADMINTON** aura lieu **le VENDREDI 20 MARS 2015** de 10H05 à 11H55 à la salle JEAN MACE de Nogent le Rotrou.
- L'épreuve d'**ATHLETISME** aura lieu **le MARDI 26 MAI 2015** de 15H55 à 17H45 au stade du complexe sportif Robert Huwart de Nogent le Rotrou.

⚠ L'épreuve de **MUSCULATION** qui s'est déroulée en fin d'année de 1ère compte comme épreuve pour le Baccalauréat Professionnel de la session 2015. Les élèves « inaptes » pour cette épreuve et ayant fourni un certificat médical à cet effet seront convoqués pour un rattrapage au cours de l'année scolaire.

Pour information :

Dates de RATTRAPAGES auxquelles sont susceptibles d'être convoqués les élèves ayant fourni un certificat médical d'inaptitude ou une convocation officielle pour la date de convocation initiale : **Mercredi 27/05 de 13h à 15h et Vendredi 29/05 de 10h à 12h**. Une convocation spécifique aux rattrapages sera fournie aux élèves concernés.

*A Nogent-le-Rotrou, le lundi 10 novembre 2014
L'équipe EPS du lycée professionnel des métiers Sully
s/c de M. Delsarte, proviseur.*